

ASSEMBLÉE NATIONALE

21 juillet 2021

GESTION DE LA CRISE SANITAIRE - (N° 4389)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 369

présenté par
M. Hemedinger

ARTICLE PREMIER

Supprimer l'alinéa 23.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Absence de concertation avec les professionnels du secteur, rupture de l'équilibre républicain en imposant aux citoyens de contrôler régulièrement l'identité d'autres citoyens, rupture du secret médical, autant de raisons suffisantes à elles seules pour proposer de supprimer l'alinéa introduisant ces contrôles systématiques.